REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

(PUY-DE-DOME)

Effectif légal du conseil

communautaire:

61

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Délibération n°17

L'AN deux mille dix-huit, le 27 mars, le conseil communautaire, convoqué le 21 mars 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 20 heures 00 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine OUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER. titulaires.

M Philippe SCHAAL, suppléant.

Nombre de conseillers en exercice:

61

Nombre de conseillers présents ou représentés :

Nombre de votants : 58

Date de convocation : 21 mars 2018

Date d'affichage du compte-rendu: 4 avril 2018

Objet:

à Service d'aide domicile d'Ennezat: tarifs 2018

ABSENTS EXCUSÉS:

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Gilbert **MENARD**
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine **OUEMENER**
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre **HEBRARD**

Absents:

- M Claude BOILON
- Mme Emilie LARRIEU
- M Pierre PECOUL

<> <> <> <> <> <> Secrétaire de Séance : M Pierre CERLES

Rapport nº17 - Service d'aide à domicile d'Ennezat: tarifs 2018

Vu le code de l'action sociale et des familles, article L 347-1

Vu la loi du 2 janvier 2002 qui encadre le secteur social et médico-social,

Vu la circulaire CNAV du 9 novembre 2016, fixant les montants des paramètres financiers pour les prestations d'action sociale servies à compter du 1er janvier 2017 (non réévalué en 2018),

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 relatif aux prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile,

Considérant que le service d'Aide à domicile de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans est habilité et autorisé.

Considérant que le service d'Aide à domicile de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans est tarifé par le Conseil Départemental,

Considérant que le service a déposé un budget prévisionnel 2018, en octobre 2017 (voté le 24/10/2017 par le conseil) et a proposé un tarif horaire,

Considérant que le service doit appliquer la circulaire CNAV pour les usagers ressortissants des caisses de retraite.

Considérant que le service doit fixer les tarifs des usagers ne bénéficiant pas prise en charge, et que celui-ci est encadré par arrêté ministériel (22/12/2017) et limité à +1.9% en 2018,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve les tarifs 2018 suivants :

	Date d'effet	Tarif heures semaine	Tarif heures dimanche et jours fériés
Caisses de retraite (CARSAT, MGEN, RSI, CNRACL,)	01/01/2018	20,50€	23,40€
Conseil départemental (aide sociale, APA, PCH)	01/04/2018	22,77€	22,77€
Plein Tarif	01/04/2018	22,26€	23,05€

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 28 mars 2018

Le Président

Frédéric BONNICHON

